

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le seize juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON et GONNET, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, et RICHAUD.

Excusés : Madame RENON et Monsieur DAUMAS

Convocation et affichage : 04/07/2024

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 7

OBJET : COUPES AFFOUAGERES

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°03/2024 du 04 janvier 2024 concernant la décision de réaliser une coupe affouagère.

Il a été omis dans les décisions de cette délibération d'inscrire le prix des coupes affouagères qui avait été décidé lors de ce conseil, soit 180.00 € par coupe.

Afin de finaliser les encaissements des ventes, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de valider le prix des coupes et invite le Conseil à délibérer sur ce point.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le prix de vente de la coupe affouagère pour un montant de 180.00 € par coupe.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 18 juillet 2024,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT



Le secrétaire
Raymond GROS

